

Procès-verbal
Réunion du conseil d'établissement
Le mercredi 20 juin 2018

Présences :

Mme Annick Massie ➤ Directrice	M. Jérôme Maltais ➤ Parent (vice-président)
Mme Sophie Lachance (retard) ➤ Directrice adjointe	Mme Annie St-Jacques ➤ Parent (secrétaire)
Mme Anik Charron ➤ Enseignante	Mme Stéphanie Fortin ➤ Parent
Mme Line Charron ➤ Éducatrice au service de garde	Mme Mélanie Plouffe ➤ Parent (en remplacement de M. Marc Graveline)
Mme Judith Dubois ➤ Technicienne en éducation spécialisée	Mme Mylène Raymond ➤ Parent
Mme Lynn Dupuis ➤ Enseignante	M. Nicolas Robichaud ➤ Parent
Mme Francine Houle ➤ Enseignante	

Absences :

Mme Christine Bélanger ➤ Orthopédagogue	M. Christian Plouffe ➤ Parent (président)
Mme Marie-Pierre Poisson ➤ Enseignante	

1. Ouverture de la réunion

M. Jérôme Maltais procède à l'ouverture de la réunion à 18 h 35.

2. Vérification du quorum

Il y a quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Judith Dubois et appuyé par Mme Mylène Raymond d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

CE -66-1806 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal du 30 mai 2018

Correction au point 18, page 7 : « membre » au lieu de « member ».

Il est proposé par Mme Line Charron et appuyé par Mme Lynn Dupuis d'adopter le procès-verbal avec cette correction.

CE -67-1806 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Suivi au procès-verbal

Aucun suivi.

6. Parole au public

Aucun public.

7. Mot du représentant du comité de parents

M. Maltais résume la réunion du comité de parents du 11 juin :

- Le Plan d'engagement vers la réussite (PVER) de la commission scolaires a été soumis au ministère.
- La commission scolaire est en attente de réponse pour l'agrandissement de Compétences Outaouais et pour la demande de construction d'une nouvelle école additionnelle dans le secteur.
- Combo-numérique : cette mesure s'est avérée un défi pour plusieurs écoles. Il y aura des ajustements pour équilibrer les sommes accordées aux écoles, puisqu'il y a des petites écoles qui ont reçu des sommes plus importantes que certaines autres écoles avec une clientèle plus élevée.

8. Mot de l'OPP

- Il y aura un BBQ le 21 juin. Une vingtaine de bénévoles ont répondu à l'appel.
- L'OPP devra recruter des nouveaux membres l'an prochain pour poursuivre le bon fonctionnement. Une invitation particulière sera envoyée aux parents pour l'assemblée générale en septembre 2018. La reconduction de l'OPP pour l'année scolaire 2018-2019 sera votée lors de cette assemblée générale.
- La prochaine rencontre du comité actuel de l'OPP est prévue pour le 13 août. La location de structures gonflables est déjà planifiée pour la fête de la rentrée.

9. Calendrier scolaire 2018-2019

Le calendrier officiel est remis aux membres. Les journées flottantes ont été fixées au 25 janvier et 17 juin 2019. La prise de photos sera le vendredi 28 septembre 2018. Les étapes et rencontres de parents sont également identifiées.

Un membre questionne la date de certaines journées pédagogiques. La plupart de ces journées sont décidées par les différents comités au niveau régional et ne peuvent être modifiées.

Il est proposé par Mme Francine Houle et appuyé par Mme Anik Charron d'approuver le calendrier 2018-2019 tel que présenté.

CE -68-1806 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Liste des effets scolaires du préscolaire pour 2018-2019

Le ministère a fourni les balises pour ce qui est permis ou non de charger aux parents. Le matériel didactique obligatoire et en lien avec le programme doit être offert gratuitement. Le matériel utilisé pour écrire, découper ou dessiner est chargé aux parents. Les sacs d'école, étuis à crayons et souliers ne font pas partie de l'amplitude pour déterminer le montant maximum qui peut être demandé aux parents.

Pour le préscolaire, un montant de 63 \$ par élève (58 \$ pour les achats scolaires périssables et 5 \$ pour la reprographie) est demandé aux parents. Les enseignantes se chargeront des achats afin que tous aient le même matériel. La liste des articles qui seront achetés est présentée aux membres.

Il est proposé par Mme Lynn Dupuis et appuyé par Mme Line Charron d'approuver la liste des effets scolaires du préscolaire telle que présentée.

CE -69-1806 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Liste des effets scolaires du primaire pour 2018-2019

La liste des effets scolaires, des cahiers d'activité et du matériel payable à l'école est présentée aux membres. Le montant maximal pouvant être chargé aux parents est de 143 \$ et n'est pas dépassé.

Il est proposé par Mme Judith Dubois et appuyé par Mme Anik Charron d'approuver la liste des effets scolaires du primaire telle que présentée.

CE -70-1806 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Journées pédagogiques du service de garde pour 2018-2019

Mme Line Charron présente le tableau des activités prévues pour les journées pédagogiques 2018-2019.

Date	Sorties	Journées « Clé en main »	Journées thématiques
23 août			Journée Hawaïenne
24 août			Go-Kart à pédales
27 août			Journée sportive
28 août			Journée musicale
1 ^{er} octobre	Musée de l'aviation		
5 octobre	Ferme St-Lap		
9 novembre	Cinéma Aylmer		
23 novembre			Mini-Olympiades
7 décembre			Décorations de Noël et dîner pizza
7 janvier	Musée de la nature		
4 février	Aventure Cosmique		
22 février		Les îles de la survie (Aquaterre)	
29 mars		Lü (aire de jeu interactive)	
18 avril	Centre multisports		
17 mai	Festival des jeux Centre Branchaud-Brière		
25 janvier (flot.)			
17 juin (flot.)			

Il est proposé par Mme Mylène Raymond et appuyé par Mme Mélanie Plouffe d'approuver le calendrier des activités du service de garde pour les journées pédagogiques 2018-2019 tel que présenté.

CE -71-1806 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Horaire modifié des classes TSA

La fin des classes sera à 14 h 30 pour les élèves des deux classes TSA. Le nombre de minutes d'enseignement par jour est respecté.

Il est proposé par Mme Judith Dubois et appuyé par Mme Francine Houle d'approuver l'horaire tel que présenté.

CE -72-1806 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. Convention de gestion et de réussite éducative 2018-2019

Mme Massie présente les tableaux qui seront inclus dans ce document, soit la partie « contexte ». Considérant que les élèves qui fréquentaient l'édifice Brébeuf étaient mélangés dans plusieurs groupes, il n'est pas possible d'extraire les résultats pour les élèves de Bois Joli seulement. De plus, les cibles 2018-19 sont basées sur les résultats des élèves de 5^e année. Il est toutefois difficile de s'y fier complètement puisque plusieurs d'entre eux seront déplacés à la nouvelle école l'an prochain.

Les cibles de réussite pour juin 2019 sont les suivantes : 75 % en lecture, 90 % en écriture, 75 % pour la compétence résoudre et 80 % pour la compétence raisonner.

Il y a eu une grande amélioration dans le nombre de retards non motivés, qui est passé de 699 en 2016-17 à 486 en 2017-18. Les suivis mis en place seront maintenus afin de poursuivre la diminution des retards non motivés pour 2018-2019 d'au moins 10 %.

Un comité du soutien au comportement positif (SCP) a été mis en place l'an passé pour réviser entièrement le code de vie et préparer la mise en place de l'enseignement des comportements attendus. Cet enseignement s'est fait en 2017-2018 comme prévu et un système de renforcement positif a aussi vu le jour (Célébration des efforts). Une diminution des billets majeurs a été observée cette année, possiblement en raison de cet enseignement. Une révision de la gestion des comportements et de l'utilisation du centre d'aide sera faite en 2018-2019 dans le but de pouvoir faire de meilleurs suivis avec les élèves ayant des difficultés de comportements. Dorénavant, il y aura des billets pour le non-respect du code de vie et des fiches de signalement seront utilisées pour les gestes d'agressivité, de violence et d'intimidation.

La convention de gestion sera préparée à partir des tableaux sommaires présentés.

Il est proposé par Mme Judith Dubois et appuyé par Mme Anik Charron d'approuver la convention de gestion et de réussite de l'école du Bois Joli 2018-2019.

CE -73-1806 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. Règles de fonctionnement et mesures de sécurité 2018-2019

Un membre souligne que les appels téléphoniques pour aviser d'un changement de routine d'un enfant sont très nombreux et deviennent difficiles à gérer. Il peut y avoir des oublis et la situation devient très problématique. Il y aura un retour sur cette question avec l'équipe-école. La stabilité de la routine est définitivement à privilégier. Chaque enseignant pourrait mentionner ses préférences à la rencontre de parents quant au meilleur mode de communication (agenda, courriel, appel, etc).

La règle pour les « Collations santé » est modifiée comme suit : « Afin de respecter la politique sur les saines habitudes de vie, la consommation d'aliments sains et nutritifs est fortement encouragée auprès des élèves lors des collations en classe. L'école doit encourager chez tous les élèves le développement de saines habitudes de vie. Lors d'activités festives, une permission spéciale peut être donnée pour permettre des aliments moins sains comme des friandises. Les aliments pouvant contenir des noix et des arachides sont interdits à l'école. »

Concernant les dîneurs, les règles indiqueront qu'il n'y a pas de service de micro-ondes pour les dîneurs autobus.

Le code de vie regroupe cinq règles principales pour le bon fonctionnement de l'école, soit :

- Développer des comportements favorables aux apprentissages.
- Respecter les élèves et les adultes par mes gestes et mes paroles.
- Maintenir un climat sain et sécuritaire, sans violence ni intimidation.
- Collaborer avec tous les adultes.
- Respecter le matériel et l'environnement.

Un nouveau billet pour manquement au code de vie de l'école sera utilisé. De plus, la fiche de signalement des incidents à caractère agressif ou violent, de l'ordre du conflit ou de l'intimidation contient maintenant beaucoup plus de détails pour augmenter la compréhension des parents concernant l'incident, le suivi et les mesures disciplinaires.

Le plan de lutte contre la violence et l'intimidation est le même que l'an passé.

Il est proposé par Mme Anik Charron et appuyé par Mme Stéphanie Fortin d'approuver les règles de fonctionnement et mesures de sécurité 2018-2019 telles que proposées.

CE -74-1806 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. Amendement aux règles de fonctionnement du SDG 2018-2019

En lien avec la politique sur les saines habitudes de vie, un message plus général concernant la consommation d'aliments sains et nutritifs a été ajouté.

Il est proposé par M. Nicolas Robichaud et appuyé par Mme Francine Houle d'approuver l'amendement aux règles de fonctionnement du SDG 2018-2019.

CE -75-1806 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. Dérogation de fréquentation à notre service de garde pour un élève d'une classe spécialisée

Un élève devra fréquenter l'école du Bois Joli pour répondre à ses besoins particuliers. L'élève n'est pas de notre secteur et son frère fréquentera l'école Le Tremplin et leur service de garde. Le transport scolaire pourrait s'organiser pour transporter cet élève à partir de l'école Le Tremplin plutôt que de sa résidence et pourrait également la reconduire à l'école Le Tremplin plutôt qu'à la maison en fin de journée. Les subventions seront réparties en fonction du temps de fréquentation entre les deux services de garde.

Il est proposé par Mme Judith Dubois et appuyé par Mme Mylène Raymond de recommander à la CSD une dérogation afin cet élève puisse fréquenter le service de garde de l'école Le Tremplin le matin et le soir ainsi que pour les journées pédagogiques pour l'année scolaire 2018-2019 tout en fréquentant le service de garde de l'école du Bois Joli le midi.

CE -76-1806 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. Résolution pour FDS pour le solde du fonds 8

Il existe déjà un fonds à destination spéciale (FDS) pour le renouvellement d'une structure dans la cour d'école. Il y a eu la campagne de financement Humeur cette année et il restera un solde au fonds 8 au 30 juin 2018.

Il est proposé par Mme Mylène Raymond et appuyé par M. Nicolas Robichaud que les soldes du fonds 8 de 2017-2018 soient transférés dans un fonds à destination spéciale en 2018-2019 à raison de 75 % du solde pour le renouvellement d'une structure sur la cour d'école et de 25 % du solde pour l'organisation d'une activité d'accueil.

CE -77-1806 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. Résolution pour FDS pour les revenus de l'OPP

Le montant total amassé sera déterminé après le BBQ de fin d'année.

Il est proposé par Mme Mylène Raymond et appuyé par Mme Line Charron que les profits de l'OPP soit inclus au fonds 8 de 2017-2018 et qu'ils soient également transférés dans un fonds à destination spéciale en 2018-2019 à raison de 75 % du solde pour le renouvellement d'une structure sur la cour d'école et de 25 % du solde pour l'organisation d'une activité d'accueil.

CE -78-1806 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20. Bilan du climat scolaire positif, violence et intimidation 2017-2018

Mme Massie présente les actions réalisées en 2017-2018 en lien avec le plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école du Bois Joli.

Parmi les forces, on note que le centre d'aide fait plusieurs retours sur les comportements attendus et donne du renforcement positif en offrant des privilèges aux élèves suivis. Également, les ententes de collaboration sont aidantes dans la majorité des cas. La mobilisation des intervenants est efficace.

Parmi les vulnérabilités, on note que les intervenants de l'école n'ont pas tous la même compréhension de conflit vs intimidation et que le centre d'aide reçoit des élèves qui ne devraient pas relever de ce service.

Pour l'an prochain, on souhaite maintenir les activités suivantes :

- Programmes Vers le Pacifique et Violence, Intervention, Prévention (VIP)
- Consignation d'événements dans SPI
- Médiateurs sur la cour
- Système-école de soutien au comportement positif (SCP)
- Poursuivre l'arrimage des interventions entre SDG, surveillants dîneurs et école
- Poursuivre le travail en comité pour le suivi du SCP.

Pour l'an prochain, on souhaite mettre en place :

- Ajouter au comité SCP le suivi pour un climat scolaire positif
- Offrir une formation ou un accompagnement pour aider à l'arrimage des interventions entre l'école et le SDG
- Ateliers au centre d'aide pour le développement des habiletés sociales

21. Rapport annuel du CÉ 2017-2018

Le rapport annuel du CÉ est lu et présenté aux membres par le vice-président.

Il est proposé par Mme Lynne Dupuis et appuyé par Mme Stéphanie Fortin d'adopter le rapport annuel tel que présenté.

CE -79-1806 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22. Activités étudiantes

Aucune activité à approuver.

23. Mot du personnel

Le personnel remercie les parents pour le climat de respect et les échanges positifs lors des réunions du CÉ encore cette année.

Il y a plusieurs sorties de fin d'année qui ont eu lieu et qui ont été très appréciées des élèves.

Au centre d'aide, les médiateurs ont été récompensés par une randonnée en vélo.

24. Mot de la direction

Comme à l'habitude, les classes se termineront une heure plus tôt la dernière journée d'école.

Mme Massie profite de l'occasion pour remercier tous les membres du CÉ et leur souhaiter un bel été en famille.

25. Varia

Aucun.

26. Prochaine rencontre

La prochaine réunion du CÉ est prévue pour le jeudi 6 septembre 2018, à 20 h.

27. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Francine Houle et appuyé par Mme Stéphanie Fortin de procéder à la levée de l'assemblée, à 20 h 40.

CE -80-1806 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Jérôme Maltais, vice-président

Mme Annick Massie, directrice